



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

EBE SES 2

SESSION 2018

**CAPES  
CONCOURS EXTERNE  
ET CAFEP**

**Section : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

**EXPLOITATION D'UN DOSSIER DOCUMENTAIRE**

Durée : 5 heures

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.**

Tournez la page S.V.P.

A

## INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPES de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B E	1 1 0 0 E	1 0 2	7 4 2 1

► **Concours externe du CAFEP/CAPES de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B F	1 1 0 0 E	1 0 2	7 4 2 1

## EXPLOITATION D'UN DOSSIER DOCUMENTAIRE

### Dossier : Pourquoi un ordre politique ?

#### 4. Ordre politique et légitimation

<b>4.1 Pourquoi un ordre politique ?</b>	État, État-nation, souveraineté	On mettra en évidence l'avènement d'un ordre politique distinct des ordres économiques, sociaux et culturels. On pourra prendre l'exemple de l'évolution de l'État dans le monde occidental. On apprendra aux élèves à distinguer la construction étatique et la construction nationale.
--	---------------------------------------	--

*Il est demandé de construire, à partir du dossier ci-joint comportant 8 documents et pour une classe de première, une séquence pédagogique intégrant obligatoirement des travaux à réaliser par les élèves et une évaluation des acquisitions attendues. La composition du candidat devra s'appuyer sur des connaissances précises en matière de didactique de la discipline scolaire des sciences économiques et sociales, notamment en ce qui concerne la conception des dispositifs d'apprentissage et leur évaluation.*

#### Document 1

S'il n'existait que des structures sociales d'où toute violence serait absente, le concept d'Etat aurait alors disparu et il ne subsisterait que ce qu'on appelle, au sens propre du terme, l'« anarchie ». La violence n'est évidemment pas l'unique moyen normal de l'Etat - cela ne fait aucun doute - mais elle est son moyen spécifique. De nos jours la relation entre Etat et violence est tout particulièrement intime. Depuis toujours les groupements politiques les plus divers - à commencer par la parentèle - ont tous tenu la violence physique pour le moyen normal du pouvoir. Par contre il faut concevoir l'Etat contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé - la notion de territoire étant une de ses caractéristiques - revendique avec succès pour son propre compte *le monopole de la violence physique légitime*.

*Source : M. Weber, Le savant et le politique (1919), Plon, 1963, pp. 100-101.*

#### Document 2

Une société est primitive si lui fait défaut le roi, comme source légitime de la loi, c'est-à-dire la machine étatique. Inversement, toute société non primitive est une société à Etat : peu importe le régime socio-économique en vigueur. C'est pour cela que l'on peut regrouper en une seule classe les grands despotismes archaïques - rois, empereurs de Chine ou des Andes, pharaons -, les monarchies plus récentes - l'Etat c'est moi - ou les systèmes sociaux contemporains, que le capitalisme y soit libéral comme en Europe occidentale, ou d'Etat comme ailleurs...

Il n'y a donc pas de roi dans la tribu, mais un chef qui n'est pas un chef d'Etat. Qu'est-ce que cela signifie ? Simplement que le chef ne dispose d'aucune autorité, d'aucun pouvoir de coercition, d'aucun moyen de donner un ordre. Le chef n'est pas un commandant, les gens de la tribu n'ont aucun devoir d'obéissance. *L'espace de la chefferie n'est pas le lieu du pouvoir*, et la figure (bien mal nommée) du « chef » sauvage ne préfigure en rien celle d'un futur despote. Ce n'est certainement pas de la chefferie primitive que peut se déduire l'appareil étatique en général.

*Source : P. Clastres, La société contre l'Etat, Editions de Minuit, 1974, p. 175.*

### Document 3

Au début, la puissance militaire et économique de la maison dont les chefs portaient le titre de « roi » ne disposait que d'une puissance militaire et économique à peine supérieure à celle des maisons féodales voisines. Comme les possessions étaient peu différenciées, on ne notait que peu de différences sociales entre les guerriers, quels que fussent par ailleurs les titres qu'ils portaient. Mais peu à peu, une des maisons parvint à réunir, grâce à des mariages, des achats ou des conquêtes militaires, des domaines plus importants et s'assura du coup une certaine supériorité sur ses voisines. Le fait que ce fut précisément l'ancienne maison royale qui imposa sa suprématie au duché de France s'explique peut-être - si l'on fait abstraction de l'importance de ses positions territoriales, qui lui permirent ce nouveau départ - par les qualités personnelles de ses représentants, par l'appui que lui accordait l'Eglise et par une sorte de prestige traditionnel dont elle bénéficiait. Mais la même sélection s'opérait aussi à la même époque dans d'autres territoires. Nous assistons, dans cette société de guerriers, à un déplacement général du centre de gravité en faveur de quelques grandes familles de chevaliers, déplacement dont les petites et moyennes familles de chevaliers sont les victimes. Dans chaque territoire, l'une ou l'autre maison de guerriers réussit tôt ou tard, grâce à l'accumulation des domaines, à accéder à une position d'hégémonie ou de monopole.

*Source* : N. Elias, *La dynamique de l'Occident* (1969), Calmann-Lévy, 1990, pp. 9-10.

### Document 4

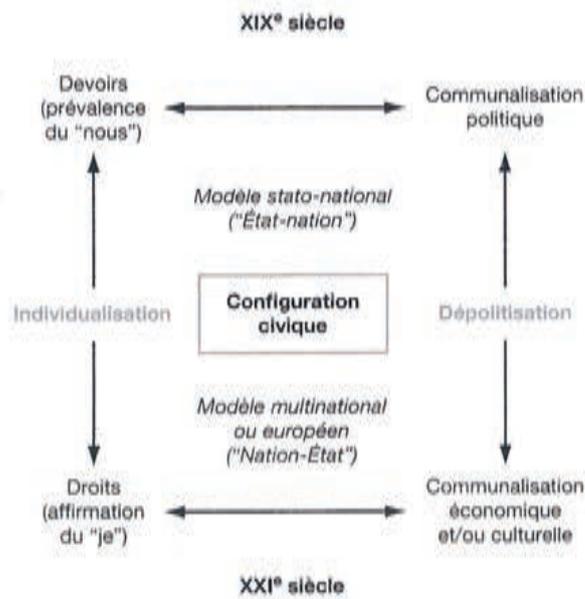
La nation, comme l'individu, est l'aboutissement d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime ; les ancêtres nous ont faits ce que nous sommes. Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent ; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple. On aime en proportion des sacrifices qu'on a consentis, des maux qu'on a soufferts. On aime la maison qu'on a bâtie et qu'on transmet. Le chant spartiate : « Nous sommes ce que vous fûtes ; nous serons ce que vous êtes » est dans sa simplicité l'hymne abrégé de toute patrie.

Dans le passé, un héritage de gloire et de regrets à partager, dans l'avenir un même programme à réaliser ; avoir souffert, joui, espéré ensemble, voilà ce qui vaut mieux que des douanes communes et des frontières conformes aux idées stratégiques ; voilà ce que l'on comprend malgré les diversités de race et de langue. Je disais tout à l'heure : « avoir souffert ensemble » ; oui, la souffrance en commun unit plus que la joie. En fait de souvenirs nationaux, les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs ; ils commandent l'effort en commun.

Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. L'existence d'une nation est (pardonnez-moi cette métaphore) un plébiscite de tous les jours, comme l'existence d'un individu est une affirmation perpétuelle de la vie.

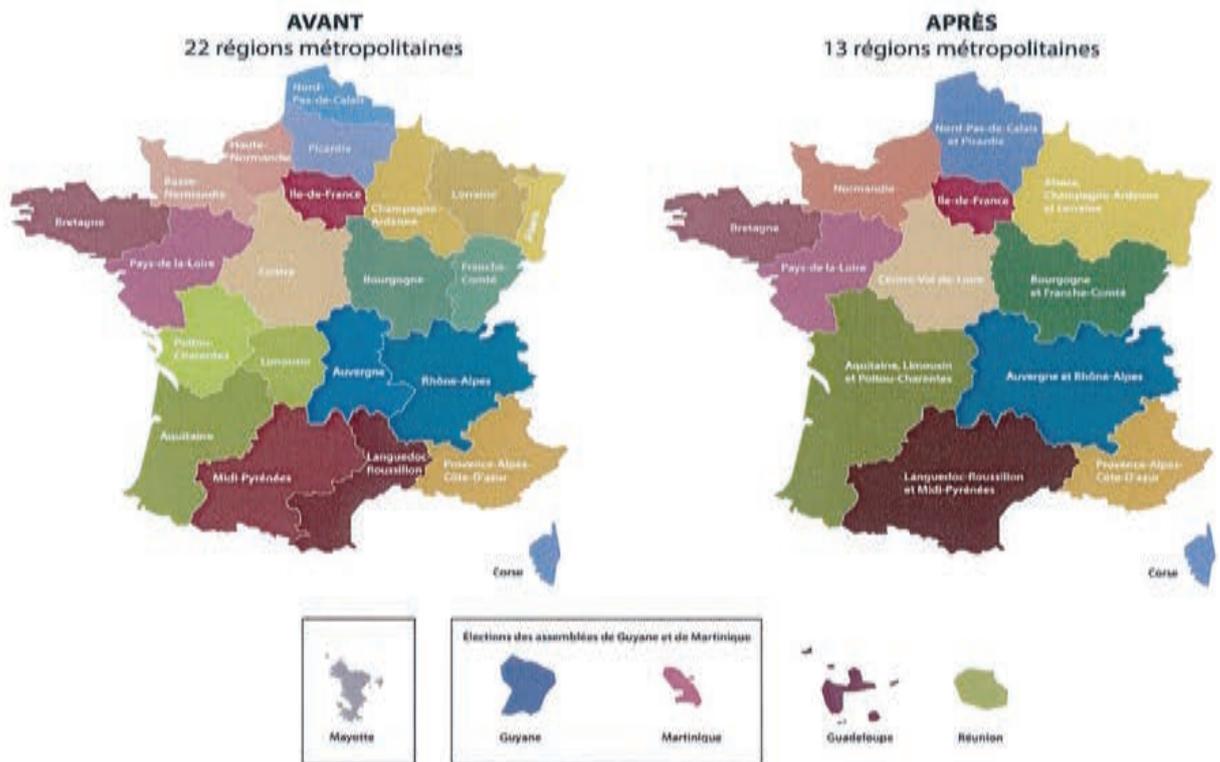
*Source* : E. Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Conférence faite en Sorbonne, Calmann-Lévy, 11 mars 1882, pp. 26-27.

## Document 5 : Transformations historiques des configurations civiques européennes



Source : Y. Déloye, « Quelle citoyenneté dans les sociétés d'individus ? », *Cahiers français*, Les démocraties ingouvernables ?, n°356, mai-juin 2010, p. 36.

## Document 6 : Le redécoupage des régions françaises en 2015



Source : [www.intérieur.gouv.fr](http://www.intérieur.gouv.fr), 2017.

## Document 7 : Une Eurorégion, qu'est-ce que c'est ?

Une Eurorégion est un espace géographique commun à plusieurs régions de différents Etats-membres. C'est un territoire multiculturel, qui partage souvent une histoire commune.

Une Eurorégion permet à ses membres de coopérer en portant des projets communs au service des citoyens. Chaque Eurorégion définit ses priorités et ses champs d'action en fonction des spécificités du territoire. Pour réaliser ces projets, l'Eurorégion peut mobiliser différents financements proposés par l'Union européenne : programmes de coopération territoriale, programmes sectoriels et programmes régionaux.

Pour faciliter la coopération au sein de l'Eurorégion, les acteurs locaux peuvent s'appuyer sur des structures juridiques communes. Par exemple, les Groupements Européens de Coopération Territoriale peuvent gérer les projets communs et favoriser l'échange entre les membres de l'Eurorégion. Ils leur permettent d'avoir une entité juridique unique dotée d'un budget et d'un personnel propres.



Source : [www.europe-en-France.gouv.fr](http://www.europe-en-France.gouv.fr), 2016.

## Document 8 : Référendum sur l'indépendance en Catalogne : le oui l'emporte dans un climat de violence

Le gouvernement catalan avait promis d'aller au bout de son projet de référendum sur l'indépendance de la région, et il y est parvenu, dimanche 1<sup>er</sup> octobre.

Selon Barcelone, le oui a gagné avec 90 % des voix. Quelque 2,26 millions de personnes ont participé au scrutin et 2,02 millions se sont exprimées en faveur de l'indépendance, a assuré le porte-parole du gouvernement catalan, Jordi Turull, dans la soirée. Ces chiffres représentent une participation de près de 42,3 %, la Catalogne comptant 5,34 millions d'électeurs.

De son côté, l'Etat espagnol avait promis de tout faire pour empêcher le référendum et c'est ce qu'il a fait. Le premier ministre, Mariano Rajoy, s'est félicité que le déploiement policier ait défendu l'Etat de droit en perturbant la tenue du scrutin. Le coût humain et médiatique de cette décision a été lourd : plus d'une centaine d'hommes et de femmes ont été blessés lors de chocs avec la police nationale.

Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr), 2 octobre 2017.